REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0597**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021

Décision n° CP-2021-0597

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	**Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021**
service :	Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale constitutive du 28 juin 1994 et déposés à la Préfecture du Rhône le 20 septembre 1994.

Les membres fondateurs de l'association sont, outre 7 associations de protection de l'environnement, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon à compter du 1er janvier 2015. L'association compte, à ce jour, 44 associations membres actifs, et 6 membres partenaires.

Depuis 2017, l'association Maison de l'environnement occupe des locaux mis à disposition par la Métropole situés 14 avenue Tony Garnier à Lyon 7°. La valorisation financière pour 2020 de ces moyens en immobilier représente 300 472 € dont 25 000 € sont supportés par l'association Maison de l'environnement. En 2021, l'estimation est de 310 000 € dont 25 000 € seront supportés par l'association.

II - Objectifs

L'association Maison de l'environnement réunit les associations et les personnes ayant pour objectif de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, l'écologie et le développement durable sur le territoire de la Métropole. Sa finalité est de donner aux citoyens et à leurs organisations des clés de compréhension leur permettant d'adapter leur mode de vie aux enjeux écologiques et de contribuer à la construction d'une Métropole écologique et citoyenne. Dans cet objectif, la Maison de l'environnement travaille avec ses membres et ses partenaires et développe ses projets propres. Son projet associatif adopté en juin 2017 se définit en 5 orientations stratégiques : poursuivre la sensibilisation des publics, renforcer les acteurs associatifs, développer les synergies et les projets communs, contribuer à un accompagnement des initiatives citoyennes et contribuer à une éco-citoyenneté dans les autres secteurs associatifs (social, culture, sport et institutions du territoire).

III - Actions réalisées au titre de l'année 2020

Si le premier confinement a bloqué toute activité, la Maison de l'environnement a ensuite développé une stratégie d'adaptation aux impacts liés à la Covid-19. Une Maison de l'environnement virtuelle a été créée. Des outils numériques et collaboratifs ont permis de réaliser, par exemple, dans le cadre du festival des solidarités, l'événement "Du toit au nous" avec la Manufacturette et, par ailleurs, le festival du voyage engagé avec l'association "On the green road".

En 2020, l'activité de la Maison de l'environnement, déployée avec ses associations membres et partenaires pour répondre à sa vocation de sensibilisation et l'éducation des publics à la transition écologique,

s'est traduite par 87 événements (soit 165 animations car certains événements sont constitués de plusieurs temps d'animations) impliquant 25 associations adhérentes différentes et touchant environ 7 300 personnes.

Ce bilan global s'illustre de la manière suivante :

- une programmation événementielle, composée d'une large gamme d'actions qui permettent aux citoyens de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique et de s'impliquer dans des dynamiques de solution : 11 ciné-défis, 2 soirées organisées sous forme de conférence et table ronde, 2 soirées accueillies ("convention citoyenne pour le climat" et "Pop'Sciences"), 1 journée thématique (regroupant plusieurs ateliers sur le thème du faire soi-même), 2 festivals accueillis ("festival du voyage engagé" et "Du toit au nous"), 3 stages-nature ("Au fil de l'eau" et "Les pieds sur terre") à destination des enfants durant les congés scolaires, 2 expositions installées ("Si les politiques se prenaient de passion pour la nature" et "Le défi de l'installation paysanne"),

- l'université du faire soi-même sur les thèmes de l'alimentation, de l'habitat, de l'hygiène et de l'entretien, et de l'habillement avec 15 ateliers impliquant 10 associations (et 3 ateliers annulés),

- la poursuite des parcours premiers pas, sur 6 enjeux différents. Chaque parcours est composé de 3 à 4 ateliers et peut être répliqué plusieurs fois dans l'année (au total : 13 sessions représentant 50 ateliers) :

. CLE (consommer local et écoresponsable) : comment trouver une cohérence entre consommation et transition écologique ? Le parcours aborde les impacts de la consommation sur les dérèglements climatiques. Il invite à repenser son budget et donc ses choix de consommation,

. destination zéro-déchet : ce parcours cible les personnes qui veulent initier une démarche de réduction des déchets et tendre vers le zéro-déchet. Le parcours propose des bons gestes et des solutions pour appliquer cette démarche à la maison, au bureau, dans un cadre festif, etc.,

. VIP (voyage à impact positif) : l'ambition du parcours est de tracer les pistes pour adopter des attitudes écoresponsables au cours de ses voyages : sur les enjeux de transport, de logement, d'alimentation, les activités ou même sur la manière de préparer sa valise. Pour au final, imaginer des voyages moins carbonés, moins stressants et plus authentiques, etc.,

. parents en transition écologique : comment adopter des solutions plus écologiques quand on est jeune parent ou qu'on va le devenir ? Le parcours aborde les enjeux de santé-environnement du jeune enfant (chambre, jouets, etc.), d'une alimentation saine et écologique, et de la réduction des déchets,

. jardin (ou balcon) de biodiversité : ce parcours est destiné aux personnes qui disposent d'un espace de jardinage et qui souhaitent l'aménager et le cultiver en favorisant la biodiversité ordinaire,

. quartier de biodiversité : à l'échelle de sa rue ou de son quartier, chacun peut agir pour en faire un espace accueillant pour la biodiversité. Ce parcours vise à améliorer la connaissance des participants sur les espèces locales à privilégier et les outille pour qu'ils puissent associer leur voisinage à cette démarche ;

- un soutien accordé au défi "mets ta poubelle au régime" dont l'objectif est d'accompagner 100 familles à réduire leurs volumes de déchets,

- le soutien aux animations des associations membres auprès de collèges, de structures d'éducation populaire et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Ce dispositif a été fortement réduit en 2020 du fait de la crise sanitaire (seulement 18 animations auprès de 360 personnes),

- l'aménagement du patio extérieur, pour en faire un lieu plus accueillant pour la biodiversité, réalisé avec 11 chantiers participatifs,

- la diffusion de la culture environnementale *via* l'organisation d'actions autour du livre comme outil d'information, de compréhension et de mise en débat des enjeux de la transition : projet "graines d'éco-lectures" (par exemple, prix collégien du livre environnement) auprès de collèges de la Métropole (édition 2019-2020 : 24 collèges, plus de 600 collégiens). Cette action est menée en partenariat avec le Musée des Confluences,

- la sensibilisation et l'information du public dans le cadre du salon Primevère, du festival "The Greener Festival" et du forum des associations de Lyon 7°.

Sa fonction de développement et de diffusion de la culture environnementale s'appuie également sur sa médiathèque, qui a compté un millier de visiteurs et plus de 2 000 ouvrages empruntés. Elle valorise son fonds documentaire à travers des productions bibliographiques (défis éco-lectures, dossiers bibliographiques).

La nouvelle gouvernance définie par le projet associatif, dont l'association s'est dotée en 2017, s'est traduite en 2020 par le renforcement de la mobilisation des associations membres dans différents groupes de travail (cinés-défis, université du faire soi-même, communication) et par le développement de synergies et de projets communs, en particulier avec la création de programmes inter-associatifs (parcours premiers pas, université du faire soi-même, aménagement du patio).

Le nombre d'associations membres s'est encore développé en 2020 avec 3 nouveaux membres.

Ainsi, la Maison de l'environnement compte aujourd'hui :

- 44 membres associatifs actifs, le dernier en date étant la Bergerie Urbaine,
- 6 membres partenaires : l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône Alpes, l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), la Maison du Vélo, et 2 nouveaux membres partenaires : l'Institut transitions et Ville & aménagement durable.

Par ailleurs, la Maison de l'environnement a adhéré en 2020 au réseau de la Gonette.

Les locaux de la Maison de l'environnement bénéficient prioritairement aux associations adhérentes (61 % des réservations). Ces locaux sont également utilisés pour les activités organisées par la Maison de l'environnement (programmation événementielle, parcours premiers pas, université du faire soi-même, etc.).

Enfin, ils peuvent également être mis à disposition d'événements métropolitains tels que la cérémonie de clôture de Déclics énergie du défi "Mets ta poubelle au régime", du festival Lyon zéro déchet, des journées de travail de la Métropole (club développement durable), des séminaires de travail de partenaires (Acoucité, ALEC, CEN Rhône Alpes, Cellule académique recherche développement innovation expérimentation (CARDIE) Académie de Lyon.

Pour ce faire, la Métropole avait, par délibération du Conseil n° 2020-4139 du 20 janvier 2020, voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 367 296 € nets de taxe dans le cadre du programme d'actions de l'association Maison de l'environnement.

IV - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2021

Au titre des actions auxquelles la Métropole se propose de participer financièrement, figurent :

- l'organisation d'une programmation événementielle qui permet aux citoyens métropolitains de mieux comprendre les enjeux du développement durable et de s'engager dans des démarches éco-citoyennes :

. les ciné-défis (20), université du faire soi-même (30 ateliers), soirées inspirantes, journées thématiques (4), soirées/conférences (4),
. 3 expositions,
. 3 stages enfants de 8 à12 ans (5 jours/stage) pendant les vacances scolaires,
. des animations pédagogiques (50 demi-journées),
. la participation à des événements "grand public", programmation d'actions lors d'événements (Journées européennes du patrimoine, etc.),
. la participation à des événements nature organisés localement ;

- l'organisation de programmes pour accompagner les citoyens à passer à l'action et aux évolutions de mode de vie sur plusieurs défis. Chaque programme mobilise l'expertise de plusieurs associations adhérentes, dont le bénéfice porte à la fois sur la qualité des actions avec des animateurs complémentaires dans leur discipline, mais aussi sur le plan de la dynamique inter-associative qui s'en trouve renforcée. Deux types complémentaires de programmes sont proposés :

. des programmes "premiers pas" déroulés sur quelques séances (3-4) qui visent à inciter les participants à opérer une transition sur chacun des défis : parents en transition écologique, voyage à impact positif, destination zéro déchet, consommer local et écoresponsable et jardin et quartier de biodiversité. Ces programmes courts peuvent être répliqués de nombreuses fois afin de toucher davantage de monde,

. des programmes longs, tels que des défis collectifs ou des concours, dont les sessions (6-8) s'échelonnent sur un semestre, et permettent d'approfondir un sujet : "Mets ta poubelle au régime".

Ces programmes représentent 124 demi-journées d'animations. Chaque programme est accompagné d'un "défi éco-lecture" consistant en la diffusion à chaque participant et après chaque séance, de conseils de lecture leur permettant d'approfondir le thème de la séance. Les ressources documentaires mises en valeur sont disponibles à la médiathèque ;

- le développement et la diffusion de la culture environnementale à travers l'écrit :

. gestion de la bibliothèque de l'environnement (1 500 visiteurs, 270 abonnés, 2 500 prêts, 5 000 références, un catalogue documentaire),
. production de produits documentaires (10 dossiers thématiques) et valorisation des ressources documentaires (catalogue ressources : expos, jeux),
. organisation et animation de prix littéraires : graines d'éco-lectures (ex-prix collégien du livre environnement) de la Métropole (20 collèges, 500 collégiens), etc. ;

- le renforcement des acteurs associatifs (organisation de sessions de co-formation et d'échanges sur des thèmes identifiés entre les membres : animation, points juridiques, etc.),

- le développement des synergies et de projets communs (animation auprès de nouveaux acteurs, comités d'entreprises, etc.).

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2021 sont les suivants :

Budget prévisionnel	Montant 2021 (en €)
Total produits	**767 958**
dont subvention Métropole	374 642
dont subvention Métropole en nature (biens immobiliers)	285 306
dont autres subventions, dont :	47 500
communes	*47 500*
privées	*0*
dont ventes	54 810
dont autres produits	5 700
Total charges	**767 958**
dont charges de fonctionnement	495 946
dont charges salariales	272 012

La Métropole s'engage à verser, en soutien des actions menées par l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 374 642 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 374 642 € au profit de l'association Maison de l'environnement dans le cadre de son programme d'actions pour 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Maison de l'environnement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4360.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.